

DÉCISION MUNICIPALE N°2026_161

OBJET : SERVICE MARCHES PUBLICS – ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC TRANSITOIRE MP2026_004 RELATIF A « L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE LIVRES, MANUELS ET LITTÉRATURE NECESSAIRES AUX SERVICES EDUCATIFS DE LA COMMUNE DE PIERRELAYE »

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°D2026/14 en date du 20 mars 2026, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2122-8 relatif aux marchés pouvant être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure à 60 000 € H.T pour les marchés de fournitures ou de services,

VU le Budget Communal,

VU la décision municipale n°2026/159 en date du 23/06/2026 déclarant sans suite la procédure MP2026_001 « Acquisition et livraison de fournitures, de matériels, jeux et supports pédagogiques pour les services éducatifs de la Commune de Pierrelaye » pour motif d'intérêt général tenant à la sécurisation juridique de la procédure,

VU les besoins des services éducatifs de la Commune en matière de livres, manuels et littérature jeunesse,

VU le projet d'acte d'engagement transitoire établi avec la S.A.S « Le Grand Cercle 95 »,

CONSIDÉRANT que la procédure MP2026_001 relative à l'acquisition et la livraison de fournitures de matériels, jeux et supports pédagogiques pour les services éducatifs de la Commune de Pierrelaye fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la sécurisation juridique de la procédure,

CONSIDÉRANT que la Commune doit relancer une procédure de passation adaptée au montant global du besoin afin de couvrir les besoins annuels et pluriannuels des services éducatifs,

CONSIDÉRANT toutefois la nécessité d'assurer, dans l'intervalle, la continuité des approvisionnements nécessaires au fonctionnement des services éducatifs de la Commune,

CONSIDÉRANT que les services éducatifs doivent pouvoir disposer rapidement de livres, manuels et littérature jeunesse nécessaires à leur fonctionnement,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place une solution transitoire strictement limitée dans son montant, sa durée et son objet, dans l'attente de la relance et de la notification d'une procédure couvrant le besoin global,

CONSIDÉRANT que le marché transitoire envisagé ne se substitue pas au besoin annuel ou pluriannuel de la Commune et a uniquement vocation à assurer la continuité des approvisionnements pendant la période transitoire,

CONSIDÉRANT que le montant maximums des marchés transitoires envisagés est inférieur à 60 000 € H.T,

CONSIDÉRANT que le marché transitoire peut ainsi être conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT que la S.A.S « Le Grand Cercle 95 » a remis, dans le cadre de la consultation MP2026_001, des éléments financiers et techniques permettant d'assurer une mise en place rapide des marchés transitoires,

CONSIDÉRANT que les conditions financières et techniques issues de l'offres remise par cette société permet de retenir des offres pertinentes et d'assurer une bonne utilisation des deniers publics,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, d'attribuer ce marché transitoire à la S.A.S «Le Grand Cercle 95 » ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Attribuer à la S.A.S « Le Grand Cercle 95 » le marché transitoire MP2026_004 ayant pour objet l'acquisition et la livraison de livres, manuels et littérature jeunesse nécessaires aux services éducatifs de la Commune de Pierrelaye.

Indiquer que ce marché transitoire est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 25 000 € HT.

Préciser qu'il prend effet à compter de sa notification et s'achève à la notification du futur marché relancé pour couvrir le besoin global, et en tout état de cause au plus tard le 31 octobre 2026.

Indiquer que les prix, remises, délais et conditions financières applicables sont ceux issus des pièces financières remises par la S.A.S « Le Grand Cercle 95 » dans le cadre de la consultation MP2026_001 et annexées à l'acte d'engagement transitoire.

Article 2 :

Préciser que ce marché transitoire est distinct de la procédure MP2026_001 déclarée sans suite et qu'ils ne couvrent pas le besoin annuel ou pluriannuel global de la Commune.

Article 3 :

Préciser qu'une procédure de passation couvrant le besoin de la Commune sera relancée conformément aux règles applicables du Code de la Commande Publique.

Article 4 :

Prélever les crédits nécessaires sur le budget communal.

Article 5 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise pour accomplissement du contrôle de légalité et l'**inscrire** au Registre des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 23/06//2026

Transmis en Préfecture le : 24/06/2026

Publié(e) le : 24/06/2026

Exécutoire le : 24/06/2026

Le Maire,

M. Éric BOSC



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ TRANSITOIRE DE FOURNITURES

**Acquisition et livraison, à titre transitoire, de livres,
manuels et littérature jeunesse nécessaires aux services
éducatifs de la Commune de Pierrelaye**

Titulaire : LE GRAND CERCLE 95

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

Préambule

Le présent marché transitoire a pour objet l'acquisition et la livraison, à titre transitoire, de livres, manuels et littérature jeunesse nécessaires aux services éducatifs de la Commune de Pierrelaye.

Il est conclu afin d'assurer la continuité des approvisionnements nécessaires aux services éducatifs de la Commune, dans l'attente de la relance et de la notification d'une procédure formalisée couvrant le besoin global.

Le présent marché transitoire est distinct de la procédure MP2026_001 « Acquisition et livraison de fournitures de matériels, jeux et supports pédagogiques pour les services éducatifs de la Commune de Pierrelaye », laquelle fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la sécurisation juridique de la procédure.

Le présent marché transitoire est limité dans son montant, sa durée et son objet. Il ne se substitue pas au besoin global annuel ou pluriannuel de la Commune, lequel fera l'objet d'une nouvelle procédure formalisée.

A. Identification de la personne publique qui passe le marché et procédure

Désignation et coordonnées de la personne publique :

Commune de Pierrelaye
Mairie de Pierrelaye
42 rue Victor HUGO
95480
SIRET 219 504 883 00014
Tél. : 01 34 32 31 30
Mail : Accueil.mairie@ville-pierrelaye.fr

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Éric BOSC,
Maire de la ville de PIERRELAYE,
En qualité de représentant du pouvoir adjudicateur,
Ayant reçu à cette fine délégation du conseil municipal, par la délibération n°D2026/14
En date du 20 MARS 2026

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

421 rue Jean-Richepin
95125
Ermont

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

Procédure :

Le présent marché transitoire est conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique, son montant étant inférieur à 60 000 € HT.

Il est conclu pour répondre à un besoin transitoire, limité et nécessaire à la continuité des approvisionnements des services éducatifs de la Commune, dans l'attente de la relance et de la notification d'une procédure formalisée couvrant le besoin global.

Il est précisé que le présent marché ne constitue pas la notification de la procédure MP2026_001, laquelle fait l'objet d'une déclaration sans suite pour motif d'intérêt général tenant à la sécurisation juridique de la procédure.

B. Engagement et déclaration du titulaire

B. 1 – Engagement du titulaire

1. Mode de règlement des prestations : par virement administratif

2. Durée du marché :

Le présent marché transitoire prend effet à compter de sa notification au titulaire.

Il s'achève à la notification du futur marché formalisé relatif au même besoin, et en tout état de cause au plus tard le 31 octobre 2026.

Les bons de commande pourront être émis jusqu'au terme du marché. Les prestations régulièrement commandées avant l'échéance du marché pourront être exécutées et payées après cette échéance.

3. Modalités de financement : Budget propre de la Ville

Il n'est pas demandé de retenue de garantie ni de caution.

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

Après avoir pris connaissance du présent acte d'engagement et de ses annexes, le titulaire s'engage, conformément aux clauses et conditions du présent marché transitoire, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués.

Je m'engage, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués.

☞ Cas n°1 agissant pour mon propre compte (ou pour le compte de ma propre société ou pour le compte de la société que je représente – candidat seul) :

Dénomination sociale :

LE GRAND CERCLE 95

Numéro SIRET & Code APE :

SIRET : 494 029 226

Code APE : 4761Z

Registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou Répertoire des métiers, numéro et ville d'enregistrement ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée :

494 029 226 R.C.S Pontoise

Nom, prénom et qualité du signataire :

Monsieur Erik VAUTRIN, Président

Adresse professionnelle :

Centre Commercial Art de Vivre
1 rue du Bas Noyer
95610 Eragny-sur-Oise

N° TVA intracommunautaire : FR 52494029226

Téléphone : 01 34 30 48 10

Adresse mail à laquelle pourront être adressées les décisions du représentant du pouvoir adjudicateur¹ :
collectivites@legrandcercle.fr

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

B. 2 – Prix

Le présent marché transitoire est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 25 000 € HT.

Les prix, remises, délais et conditions financières applicables au présent marché transitoire sont ceux issus de l'offre remise par LE GRAND CERCLE 95 dans le cadre de la consultation MP2026_001, notamment le bordereau de remises sur tarifs publics, les catalogues, les délais et les conditions de livraison annexés au présent acte d'engagement.

Le titulaire sera rémunéré d'après les pourcentages de remise indiqués dans le bordereau de remise valable sur les tarifs publics des catalogues, appliqués aux quantités réellement commandées.

Les factures seront réglées sur la base des prix indiqués aux pièces financières annexées, appliqués aux quantités réellement commandées.

En cours d'exécution du marché, le titulaire devra faire profiter la Ville des offres promotionnelles ponctuelles, dès lors que la remise est plus avantageuse que la remise contractuelle applicable au présent marché transitoire.

Les commandes passées au titre du présent marché transitoire ne pourront excéder le montant maximum de 25 000 € HT.

B. 3 – Durée du marché et délais d'exécution

Les délais d'exécution applicables au présent marché transitoire sont ceux proposés par LE GRAND CERCLE 95 dans le cadre de son offre remise pour la consultation MP2026_001, annexée au présent acte d'engagement.

À ce titre, le titulaire s'engage sur les délais suivants :

Configuration de la plateforme de commande : 3 jours calendaires à compter de la notification du présent marché transitoire.

Livraison des produits : 2 jours calendaires à compter de la validation du devis ou de la commande par la Ville.

Livraison des reliquats : 3 jours calendaires.

Livraison d'un nouveau produit après constatation de l'état du produit livré erroné ou abîmé : 1 jour ouvré.

Remise d'un devis pour les produits non référencés sur la plateforme de commande : 1 jour ouvré.

Dans le cas où le titulaire serait dans l'impossibilité de livrer une fourniture ou un ouvrage dans les délais prévus, la Ville se réserve le droit de commander la fourniture ou l'ouvrage auprès d'un fournisseur de son choix, sans que le titulaire ne puisse solliciter une quelconque indemnité.

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

B. 4 – Compte à créditer en euros



**BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : VDF ACCOMPAGNEMENT

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE R/B
18707	00082	00101009100	04

IBAN : FR76 1870 0000 0010 1009 1004
Adresse SWIFT IBAN : CCBPFR33XXX

TITULAIRE DU COMPTE SAS LE GRAND CERCLE 95 31

ADRESSE :

CENTRE COMMERCIAL D'ERASNI
1 RUE DU BAS NOYER
95010 ERASNI CEDEX 03

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous serez amené à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (virements, versements...)
Son utilisation sous garantie de son enregistrement des opérations en cause et élimine les retards ou erreurs d'imputation

B. 5 – Insertion sociale

Sans objet.

C. Exécution du marché

- ✧ **Bénéfice de l'avance**, dans les conditions prévues aux articles L. 2191-2, L. 2191-3 et R. 2191-3 à R. 2191-19 du Code de la commande publique.

Sans objet

- ✧ **Nantissement ou de cession de créances (dit exemplaire unique)**

L'exemplaire unique sera délivré uniquement sur demande expresse du Titulaire.

Dans le cas d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum, un nantissement pourra être délivré qu'à l'émission de chaque bon de commande

- ✧ **Sous-traitance**

Sans objet

AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye

✧ Pièces constitutives du marché :

Pièces constitutives du marché :

Les pièces constitutives du présent marché transitoire sont les suivantes :

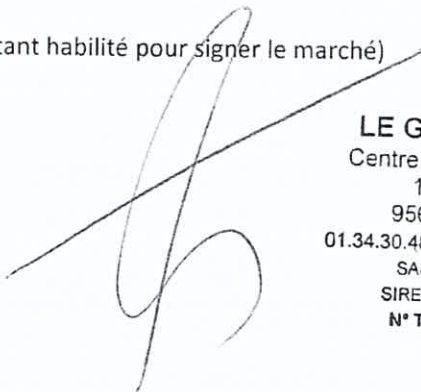
- Le présent acte d'engagement transitoire ;
- Le bordereau de remises sur tarifs publics remis par LE GRAND CERCLE 95 dans le cadre de la consultation MP2026_001 ;
- Les catalogues et tarifs publics applicables ;
- L'offre technique et les délais d'exécution proposés par LE GRAND CERCLE 95 dans le cadre de la consultation MP2026_001, annexés au présent acte d'engagement ;
- Le RIB du titulaire ;
- Le CCAG-FCS en vigueur à la date de signature du présent marché ;
- Le Code de la commande publique.

Il est précisé que les pièces issues de la consultation MP2026_001 sont annexées au présent marché transitoire uniquement afin de fixer les prix, remises, délais et conditions d'exécution applicables au présent marché transitoire.

A Eragny

, le 22/06/26

Signature du titulaire (représentant habilité pour signer le marché)



LE GRAND CERCLE 95
Centre Commercial Art de Vivre
1 rue du Bas Noyer
95610 Eragny-sur-Oise
01.34.30.48.00 - courrier@legrandcercle.fr
SAS au capital de 1 010 000€
SIREN 494 029 226 - NAF 4761Z
N° TVA Intra. FR 52494029226

A Pierrelaye

Signature du représentant de la collectivité compétent pour signer le marché

#signature#



AE – la fourniture de matériels éducatifs, pédagogiques, ludiques et culturels destinés aux structures de la Petite Enfance, de l'Enfance, de l'Education et de la jeunesse de la Commune de Pierrelaye